



**S.I.R.D.**

135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26

fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **50-07**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **Du Comité Syndical du 5 décembre 2007**

Le cinq décembre deux mille sept à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Nombre de délégués en exercice : 18                      Présents : 10      Votants : 10

**Présents** : Mmes BROUZET, CHAPUIS, MM BAFFERT, CARREL, DUCLOT, REPELLIN, GAUTHIER, MATRAIRE, MERLE, ROUX,

**Absents excusés** : Mmes CARRIER, SUCHEL, RAMUS, MM BOULARD, COIGNÉ, EYBERT-GUILLON, JULLIEN,

**Président de séance** : M. REPELLIN

**Secrétaire de Séance** : L. DUCLOT

**Rappel du quorum** : 10

**Objet** : **PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

**Validation de la convention avec l'association AGIL dans le cadre du FIPD pour la mise en place d'une présence sociale en soirée sur les communes de Seyssins, Seyssinet-Pariset.**

**Rapporteur** : Marcel REPELLIN

Le Président expose :

Dans le cadre des travaux du CISPD et de la validation de l'axe de travail : Médiation sociale, le Président propose au comité syndical la validation d'une convention avec l'association AGIL relative à l'organisation d'un service de médiation Sociale en soirée sur les communes de Seyssins, Seyssinet-Pariset, du 01 novembre 2007 au 30 avril 2008 de 19 heures à 23 heures les jeudi, vendredi et samedi soir.

Ce projet émane du Diagnostic présenté par M. Berlioz en octobre dernier et concerne un axe du Plan d'Action du CISPD Rive Gauche du Drac. Il s'agit du volet « Médiation ».

Cette action est inscrite dans le cadre du FIPD 2007.

### Missions

L'association AGIL, émanation de l'APASE, réalise l'action.

Deux objectifs sont ciblés : 1) Assurer une réponse et une écoute réactive aux difficultés rencontrés par les habitants par l'intervention des médiateurs.

2) Construire ou reconstruire du « lien social » et du dialogue entre et avec les habitants.

Le rôle de ce service est principalement d'assurer un relais avec les acteurs qui interviennent sur le territoire, dans le champ de l'action sociale, du cadre de vie des quartiers, de la sécurité publique et de la prévention.

### Moyens

Deux médiateurs expérimentés interviendront spontanément ou lors d'appels téléphoniques d'habitants en difficulté ou dérangés par des « nuisances » telles que regroupements bruyants, conflits de voisinages ...

Un point est réalisé le mardi matin avec les 2 services de Polices Municipales, la Brigade de Seyssinet-Pariset, AGIL, la coordinatrice du CISPD, le CODASE, les services municipaux.

Sur un plan méthodologique, le CISPD détermine l'état des lieux géographique, la nature des problématiques à traiter et les cibles

Pendant l'action, l'évaluation porte sur l'aspect qualitatif : la nature des effets produits par les interventions des médiateurs, ainsi que sur l'aspect quantitatif : comptage du nombre d'appels et leur origine.

Sur évaluation, les médiateurs ont pour mission en journée de rencontrer les habitants et les commerçants pour présenter la démarche et les objectifs de la médiation.

Après l'action, l'analyse portera sur les préconisations qui pourront être faites, en fonction de la « matière » qui aura été recueillie à partir de ces 6 mois d'intervention pour l'éventualité d'une action similaire à reconduire l'été prochain ou à pérenniser à l'année.

Coût

Le budget de la convention s'élève à 15 600 €.

L'Etat, dans le cadre du FIPD, a alloué un financement à hauteur de 35 000 €.

Les 19 400 € restant seront répartis sur les autres communes, pour la même action, après construction du projet.

Après débat,

Le comité syndical

✓ VALIDE la convention avec AGIL

✓ AUTORISE le Président à signer la convention

✓ DIT que les crédits sont prévus au BP 2007 compte 611 Chapitre 011 fonction 101

Le comité syndical, après délibération

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 6 décembre 2007

Le Président,  
Marcel REPELLIN